



ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de février 2019
de la Section Académique du
SNETAA FO
23 rue Emile Zola,
16340 l'Isle d'Espagnac
snetaa.poitiers16@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

195



SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial
- p.2 : Retraitables et Retraités ; Mutations 2019 ;
- p.3 : Suites LP Bressuire ; DHG dans tous ses états ; CAPA d'échelon
- p.4 : Audience Recteur 13/02 ; Installation du nouveau GT Contractuels ; Date réunion ASH

Voie professionnelle publique : le Recteur doit respecter les priorités

Aujourd'hui, dans tous les établissements de l'Académie, les salles des profs se ressemblent. Véritables ruches évoquant " des heures profs, des heures élèves, des heures disciplinaires, des heures d'AP, des HSA et même des chefs d'œuvre".

Les uns partent en conseil d'enseignement pendant que les autres reviennent d'un énième conseil pédagogique élargi ou non. Les yeux se cernent et les tensions montent. Qui risque la carte scolaire ? Comment éviter de créer des profs d'AP ?

Les remontées des DHG sont à faire au rectorat avant les vacances d'hiver.

Mais qu'en pensent les collègues ? Comment supporter de telles situations ? Comment la "RH" de proximité évoquée par le ministère va-t-elle être mise en place dans notre académie ? Et quand ?

Au CAEN (Conseil Académique de l'Éducation Nationale), instance paritaire consultative, avant le comité technique qui entérinera les DHG, au CAEN du 31 janvier donc, le SNETAA-FO a rappelé les engagements ministériels et les inquiétudes liées à la carte des formations avec les fermetures sèches comme au LP Vinci à Bressuire, au LP Jamain à Rochefort.

Après sa réunion de la semaine dernière avec la DGESCO, (La direction générale de l'enseignement scolaire) le SNETAA rappelle les propos tenus à savoir " aucune fermeture sèche ne doit être mise en œuvre dans les établissements". Le SNETAA de Poitiers a donc rappelé cette obligation au Recteur lors de ce CAEN. Mais les documents projetés et non fournis aux nouveaux membres n'évoquent pas de fermeture sèche. Il ne serait seulement question que de diminution de capacité d'accueil, de réflexion autour de micro lycée ou de partenariat avec telle ou telle instance et de coloration, donc aucune fermeture sèche !

Le représentant de l'Éducation à la Région a clairement dit qu'il ne laisserait jamais un établissement fermer tandis que le Recteur a convenu que tous les sortants de 3ème n'étaient pas mûrs pour aller en apprentissage. Voilà bien un propos sur lequel nous sommes d'accord.

Reçu par le Recteur le 13 Février, nous avons réitéré nos inquiétudes. Il nous a été répondu « nous travaillons à des réflexions globales de territoire ». Certes, mais en attendant, que se passera-t-il ? La note de service sur la RH vient d'arriver au rectorat, qui sera sensible aux situations particulières.

Le SNETAA-FO prend acte et reviendra dans les services avec des situations particulières de collègues, mesure de carte scolaire. De la même manière, nous retournerons voir le responsable des moyens pour évoquer les calculs de DHG sur des classes dites fausses mixtes et sur lesquelles, il nous semble manquer des heures. Notre organisation syndicale n'a pas oublié de rappeler au Recteur le manque de mobilité de nos élèves, ce qu'il ne semble pas entendre et ce qui pourtant devrait être un des postulats de base de cette réforme.

La Rochelle, 15 février 2019, Bénédicte MOULIN, co-secrétaire académique

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;
Par [internet directement](#) en ligne <http://www.snetaa.org>

Retraitables et retraités

Le 16 janvier 2019 à la maison syndicale de l'UD FO Charente à Angoulême des Retraités venus des 4 départements de l'Académie se sont réunis et ont fait un tour d'horizon de l'actualité et des différents sujets qui les concernent.

L'animation le matin était assurée par Yves Henri Saulnier responsable du secteur national des Retraités du SNETAA et adhérent dans l'Académie. En discussion : les thèmes du pouvoir d'achat des retraités, la proposition de loi santé, la prise en charge des personnes âgées dans le cadre de la dépendance, la place nécessaire des retraités dans le SNETAA FO et dans les unions départementales Force-Ouvrière, ...

Les participants à cette réunion annuelle du SNETAA FO ont été accueillis par le nouveau secrétaire général de l'UDFO 16 (Henri Lalouette).

L'après-midi a été consacrée à l'étude des dossiers des adhérents retraitables, venus les faire étudier. Jacques Cretel conseiller technique national (secteur Retraite) aidé par Raymond Valade correspondant académique des retraites ont pu efficacement aider les collègues qui s'étaient déplacés pour faire le point sur leur demande de retraite.

Rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle journée de rencontre.

Jean-Pierre Ardon, membre du Bureau Académique

Mouvement intra-académique 2019 : Dates à retenir

- **Vendredi 15 mars (12 heures) au lundi 01 avril 2019 (12 heures)** : Saisie des vœux sur I-Prof/SIAM (mouvement intra-académique et SPEA)
- **Lundi 01 avril 2019** : Date limite de réception au rectorat des fiches de candidature SPEA
- **Mardi 02 avril 2019** : Date limite de dépôt au rectorat des dossiers médicaux et sociaux pour les personnels affectés dans l'académie au 1er septembre 2019
- **Lundi 08 avril 2019** : Date limite de réception des confirmations de demandes de mutation transmises par les établissements et des confirmations des vœux des actuels TZR de l'académie de Poitiers
- **Vendredi 10 mai 2019** : Date limite des demandes tardives de mutation, de modifications de demande de vœux et de demandes d'annulation de mutation selon les motifs mentionnés à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 7 novembre 2018
- **Du lundi 13 mai (17 heures) au jeudi 16 mai 2019 (12 heures)** : Affichage des barèmes-vœux et période de demande de correction des barèmes par les candidats
- **Lundi 20 mai 2019** : Groupes de travail situations médicales
- **Mardi 21 mai 2019 pour les PLP, professeurs d'EPS, PsyEN et CPE, mercredi 22 mai 2019 (Avant 12 heures)** : Demandes de modifications de barèmes
- **Du mercredi 22 mai au vendredi 24 mai 2019** : Groupes de travail barèmes-vœux
- **Du jeudi 05 juin au mercredi 12 juin 2019** : CAPA mouvement intra-académique
- **Vendredi 14 juin 2019 (12 heures)** : Date limite des demandes de révision d'affectation pour les TPD
- **Du mardi 18 juin au mercredi 19 juin 2019** : Révisions d'affectation des TPD
- **Mercredi 26 juin 2019 (12 heures)** : Date limite des vœux de préférences TZR, des demandes de modifications ou des demandes de changement de rattachement administratif
- **Du mardi 09 juillet au vendredi 12 juillet 2019** : Groupes de travail affectations des TZR
- **Vendredi 19 juillet 2019 (12 heures)** : Date limite de révision d'affectation des TZR
- **Lundi 19 août 2019 (12 heures)** : Date limite des nouvelles demandes de révision d'affectation des TZR et CTEN (pour les situations intervenues dans l'été)
- **Mercredi 21 août 2019** : Groupes de travail révisions d'affectation des TZR

Jean-Paul Garribotto, membre du Bureau Académique

Commissaires Paritaires (Pour les PLP Titulaires ou Stagiaires)

MOULIN Bénédicte	06 10 64 54 69	snetaa17@gmail.com
GARRIBOTTO Jean Paul	06 59 31 10 53	snetaa.fo.86@gmail.com
GERMANEAU Jean-Luc	06 04 01 13 87	germaneau.snetaa@gmail.com
BRUNEAU Christelle	07 78 69 37 77	bruneausnetaa@gmail.com
ESPAGNAT Nicolas	06 81 09 95 21	espagnat46@yahoo.fr
SOUDANT Sophie	06 09 07 50 65	sophie.s48@hotmail.com
OLEINIK Catherine	06 33 05 83 98	catherineoleinik@gmail.com
LAVERGNE Clémentine	06 03 48 01 61	clementinelavergne@live.fr
Pour les Groupes de Travail concernant les Contractuels Enseignants (non titulaires)		
LEVALLOIS Marie	06 50 76 33 01	levalloismarie@gmail.com

Du côté de Bressuire, Région Nouvelle Aquitaine,

En septembre 2015, l'équipe pédagogique du LP Léonard de Vinci se lance dans l'aventure d'une seconde Bac Pro de détermination, pour attirer plus d'élèves et pour créer un vivier pour la première et la terminale Bac Pro frigoriste et chauffagiste. Malgré l'annonce tardive de cette naissance, 14 élèves intègrent cette nouvelle classe.

Cette seconde propose une année de formation qui mène vers un Bac Pro Froid, Chaud ou Elec.

En juin 2016, 2 élèves nous quittent pour suivre un Bac Pro Elec ailleurs, 2 élèves disparaissent dans la nature et un dernier se lance dans un Bac Pro commerce. Les élèves qui restent au lycée intègrent la première chaud ou froid.

En juin 2018, année de passation du Bac pour ces 14 jeunes, 9 obtiennent un Bac (5 Bac Pro Froid/Chaud, 2 Elec, 1 commerce, 1 chaudronnerie), 1 échoue à l'examen, les 2 partis dans la nature y sont toujours et 2 n'ont pas laissé de traces.

En janvier 2019, l'équipe pédagogique apprend la fermeture de cette seconde qui mène à l'emploi, puisque les frigoristes/chauffagistes sont très recherchés dans les Deux-Sèvres (50 offres d'emploi fin janvier 2019). L'équipe pédagogique a fait les efforts nécessaires pour accueillir des apprentis dans les classes (la mixité). Aujourd'hui, la réforme colle exactement au fonctionnement imaginé il y a déjà trois ans... et la Région ainsi que le Rectorat souhaitent fermer cette section. Quelle est la logique de cette fermeture ? Quel avenir pour les jeunes peu mobiles qui souhaitent se former à ces métiers ? Comment les entreprises du secteur vont-elles réussir à recruter les salariés dont elles ont besoin ? L'équipe du LP Vinci est-elle trop novatrice, trop en avance sur son temps ? Si tel est le cas, l'avenir s'annonce sombre pour la deuxième priorité du Ministre.

Jean-Luc Germaneau, membre du Bureau Académique

La DHG dans tous ses états !

Le SNETAA de l'académie de Poitiers organisait le mardi 29 janvier, un stage DHG afin d'apporter un éclairage sur la lecture des nouvelles grilles horaires CAP et Bac Pro. Vous étiez nombreux des quatre départements à y participer !

La formation s'est déroulée en deux temps : Henri Lalouette, Co-secrétaire Académique, nous a présenté la genèse de la DHG qui arrive dans nos établissements, et Christophe Auvray, Secrétaire National du SNETAA FO nous a fait une lecture attentive des nouvelles grilles.

Il a été rappelé qu'avant de recevoir nos DHG dans les établissements, d'une part le ministère détermine pour chaque Académie le nombre d'ETP (emploi temps plein) supprimés, et en parallèle, la Région à travers le CREFOP détermine la carte des formations, c'est à dire les structures supprimées, les ouvertures ou les réductions de capacités. Ces décisions devant être entérinées ensuite par l'Académie à travers le CTA (Comité Technique Académique). Et c'est seulement après que nous parvenons nos DHG dans les établissements.

Ensuite il a été procédé à la présentation des nouvelles grilles horaires. Il a été rappelé que le SNETAA **n'a pas voulu cette réforme du Lycée Professionnel ! Il est contre la mixité des publics ! contre la diminution du nombre de Bac Pro envisagé à travers leur fusion ou les familles des métiers ! contre la fermeture du Bac Pro GA (Gestion Administration) !**

D'autre part ces grilles horaires ont fait l'objet de nombreuses négociations avec un objectif clair : le maintien des heures profs ! A ne pas confondre avec la diminution du nombre d'heures de cours élèves ... et chacun a pu le constater dans sa DHG : les heures sont maintenues quand les sections le sont ! Or, dans notre Académie de nombreuses sections ferment ou font l'objet de réduction de capacité d'accueil ! 28 ETP supprimés pour notre Académie !

C'est inacceptable, et nous allons le rappeler au Recteur mardi 13 février en audience...

Le SNETAA défend les PLP quand d'autres organisations syndicales annonçaient jusqu'à 5000 suppressions de postes à la rentrée avec la mise en place des grilles horaires !

Notre combat continue et parce que le SNETAA est un syndicat d'adhérents, il sera toujours au côté des Professeurs des Lycées Professionnels, pour leur défense et celle de la spécificité de la voie professionnelle publique et laïque !

Christelle Bruneau et Stéphane Contamines, membres du Bureau Académique

Le 14 février, tout comme les autres organisations syndicales, les commissaires paritaires du SNETAA-FO n'ont pas siégé, à la première **CAPA d'avancement** régulée par le PPCR. Lorsque le SNETAA-FO avait voté « CONTRE » le PPCR, c'était pour éviter les risques de dérives, qui pouvaient être contenus, dans ce nouveau protocole d'évaluation. Aujourd'hui, on y est. Seul l'avis final du Recteur est transmis sur les documents, sans possibilité de comprendre comment ce résultat a été obtenu. Le report de cette CAPA n'aura aucune incidence sur les promotions puisque celles-ci sont entérinées à la date administrative de changement d'échelon.

Bénédicte Moulin, Co secrétaire académique

Audience avec le Recteur – Mercredi 13/02/2019

Pour le SNETAA : H LALOUETTE (Co S3) ; B MOULIN (CO S3 et 17) ; S CONTAMINES 16 ; JP GARRIBOTTO 86 ; JL GERMANEAU et H MEUNIER du 79

Pour l'Administration : le Recteur assisté du DIRCAB et des Secrétaires Généraux : SG, DOSES, DRH + DAET et Doyen IEN, Audience d'un peu plus d'une heure, dont voici les premiers échanges.

Le SNETAA souligne que l'Académie de POITIERS prend de nombreuses décisions (exemples d'établissements à l'appui) par anticipation alors que la note de cadrage du Ministère n'est pas encore arrivée dans les Académies.

Il rappelle les engagements pris par le Ministère :

- ◆ Maintien des postes malgré la mise en place des nouvelles grilles ; or, 28 postes sont supprimés dans l'académie. Cela ne passe pas bien : c'est brutal !
- ◆ Sur le secteur GA, la diminution doit se faire sur 4 ans et en douceur ; ce n'est pas le cas sur Poitiers, contrairement à ce qui se passe dans les académies de Bordeaux et Limoges !
- ◆ Ouverture de BTS en LP avec des PLP comme enseignants, certains prévus cette année n'ouvriraient qu'en 2020
- ◆ Les notes de cadrage du ministère et la mise en œuvre du rectorat différent, notamment sur la DHG ;
- ◆ Sur le devenir du Nord Deux-Sèvres nous ressentons 2 visions et 2 discours ; celui du Rectorat et celui de la Région. La Région souhaite de la mixité et quand elle existe, le Rectorat ne tient pas compte des apprentis dans les effectifs. Ce n'est pas clair !

Réponses du Recteur

La note de cadrage RH-GA est arrivée hier. Pour les GA, l'Académie de Poitiers a bénéficié dans le passé d'une protection politique et a donc des ratios plus importants de GA que les autres académies. On a donc une demande de rattrapage du ministère. On essaie de le faire de façon intelligente mais un rattrapage, c'est toujours compliqué.

Dans le Nord Deux-Sèvres, Bressuire, Thouars, Loudun, les sections ne se remplissent pas très bien alors que la demande économique est forte ; nous devons retravailler cela de façon globale.

Le comptage des élèves est en train d'évoluer. La Région dit deux choses : développer les apprentis mais elle compte les élèves sous statut scolaire elle aussi ! Nous cherchons une cohérence entre formation, élèves et devenir des élèves.

Pour la DHG, la réponse a été plus floue ; l'explication donnée sur la « fausse mixte » correspondrait à ce qui se fait sur une division mixte, ce qui n'explique pas le déficit horaire qui peut aller jusqu'à moins 5 heures en classe de 2^{nde} de 29 élèves ! Et il manque aussi d'autres heures, en Bac Pro sur des divisions mixtes notamment. (Le SNETAA poursuivra la discussion avec le rectorat sur ce sujet).

Dans le Nord Deux-Sèvres, on doit s'asseoir sur le tissu industriel et implanter des BTS qui permettrait à des enseignants de passer sur du Post Bac. Nous sommes pour qu'il y ait des PLP qui enseignent en BTS ! On peut développer des choses plus industrielles avec des Post Bac et comme c'est un public que les PLP connaissent bien, et il est raisonnable que les PLP interviennent dans ces BTS.

Le discours du ministre et de son directeur de cabinet est plus de PLP en BTS et plus de Bac Pro en BTS ! L'ouverture est reportée pour un meilleur accompagnement des enseignants qui vont intervenir dans ce BTS ; des stages seront proposés aux professeurs. L'inspection accompagnera les enseignants entre mai 2019 et janvier 2020. Les BTS qui devaient ouvrir rentrée 2019 sont repoussés en 2020 au prétexte « de prendre le temps de former les profs » (Est-ce bien la vraie raison?)

Puis les cas individuels et d'établissements sont abordés.

Le SNETAA FO reste vigilant entre discours de l'Administration et la réalité sur le terrain. L'équipe académique suggère aux correspondants locaux du SNETAA de faire remonter leurs informations.

Henriette Meunier, membre du Bureau Académique

Date à retenir : réunion annuelle ASH du SNETAA FO de l'Académie de Poitiers , le 11 avril 2019 à la SEGPA du CLG France Bloch-Serrazin de Poitiers, à partir de 9h30. (Enseignants PLP et Contractuels des SEGPA et des EREA)

Installation de la CCP (Commission Consultative Paritaire) des enseignants contractuels de l'académie de Poitiers, le 23 Janvier 2019 à la suite des élections de décembre 2018

A cette occasion une déclaration au nom du **SNETAA FO et du SNFOLC (membres de la FNEC FP FO)** a été faite par mon intermédiaire, seule déclaration syndicale faite ce jour, déclaration qui a permis de faire un point rapide sur les conditions de travail, les perspectives de carrières et d'évolution des enseignants non titulaires dans l'académie.

J'ai indiqué que si certaines avancées concernant les statuts et les échelles de rémunération peuvent être soulignées suite à l'application de la loi de 2016, et au reclassement des contractuels, de nombreux points restent en suspens ou ont besoin d'être éclaircis. J'ai rappelé ensuite que nous demandons toujours que la portabilité du CDI soit la règle et non soumise aux volontés académiques.

Il nous a été répondu que pour l'Académie de Poitiers, il a été décidé que la portabilité était systématiquement appliquée dans le cas de l'accueil d'un nouveau contractuel d'une autre académie. Concernant la réévaluation régulière des salaires, pour laquelle nous demandons toujours une réévaluation tous les deux ans, l'académie applique la règle nationale, qui prévoit une réévaluation tous les trois ans.

Les échanges se sont poursuivis autour de l'amélioration de l'accueil des contractuels dans les équipes de travail en particulier pour les collègues effectuant des remplacements en cours d'année. La commission se réunira à nouveau le 15 Mars prochain.

Marie Levallois membre du Bureau Académique du SNETAA FO